



La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale



SOMMAIRE

D ^r S. JANKELEVITCH.	<i>Socrate et le Démon.</i>
HENRI MAZEL	<i>A la place du scrutin.</i>
LÉON FABRE.	<i>L'unité intellectuelle et l'unité des esprits.</i>
G. DEHERME.	} <i>Les Livres qui font penser.</i>
L. MOMENHEIM.	



ABONNEMENTS

France : Un an : 4 francs. — Six mois : 2 fr.

Étranger : Un an : 6 francs.



Le Numéro : 0 fr. 40

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

234, Faubourg Saint-Antoine (XII^e Art)

PARIS

VIENT DE PARAÎTRE :

Almanach de la Coopération française pour 1904, publié par le Comité central de l'Union Coopérative, sous la direction de M. CH. GIDE, avec la collaboration de MM. de BOYVE, CERNESSON, DAUDÉ-BANCEL, G. DEHERME, DUFOURMANTELLE, HENRI HAYEM, HUMBERT, D^r KOCH, M^{me} LABERGERIE-DUHAMEL, MUTSCHLER.

On trouvera dans l'Almanach de cette année d'importants documents sur le mouvement coopératif.

En vente à la Coopération des Idées, 0,40 ; franco, 0,50.

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'**avertissement**.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.
Étranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.



La Coopération des idées

Socrate et le Démos

I

Nous sommes à Athènes, au cinquième siècle avant notre ère. Sur la place du Marché, des groupes stationnent ou circulent, bruyants et animés, dans lesquels on parle avec entrain et vivacité, accompagnant les paroles de gestes abondants et expressifs. Ici on commente le dernier discours de Périclès, là on se communique les impressions de la dernière représentation d'une comédie d'Aristophane ou d'une tragédie de Sophocle. Ailleurs on discute les derniers événements politiques ou l'on se chuchote à l'oreille la nouvelle d'un procès en perspective dirigé contre un homme encore accusé d'asébie et menacé d'ostracisme.

Des communications s'établissent peu à peu d'un groupe à l'autre, car ces quelques milliers de gens réunis sur la place et dans les rues adjacentes se con-

naissent entre eux et se retrouvent là, tous les jours, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. On voit de temps à autre un individu à mine suspecte s'approcher d'un groupe, prêter l'oreille aux conversations, pour s'éloigner aussitôt et aborder un groupe voisin; il cherche à se glisser de façon à passer inaperçu, mais sa manœuvre se trouve presque toujours déjouée; à sa vue les voix baissent ou se taisent et on échange un regard significatif: c'est un sycophante, personnage redouté et redoutable, mais respecté à cause de la fonction même qu'il remplit, fonction nécessaire et qui consiste à veiller au salut et à la sécurité de la démocratie, à discerner la dose d'ambition personnelle qui se cache derrière les actes des hommes politiques, à discerner le côté subversif des théories scientifiques et des doctrines philosophiques.

A mesure que la journée avance, la foule devient plus nombreuse et l'animation augmente. C'est que voici bientôt l'heure où s'ouvrent les réunions du Conseil des Cinq-Cents et des différentes commissions du Tribunal des Cinq-Mille. Tous ceux qui font aujourd'hui partie du Conseil et des commissions quittent la place pour se diriger vers l'Agora. Tout à coup un remous se fait dans la foule, on s'écarte pour laisser passer soit un coryphée politique, soit un avocat célèbre appelé à plaider dans un procès en cours, soit, enfin, la famille et les clients d'un accusé se rendant au Tribunal pour impressionner ou intimider les juges.

Le soir, tout le monde est encore sur la place. On commente les incidents de la journée, on critique ou approuve les décrets rendus par l'Assemblée populaire, on cherche à deviner quelle sera l'issue du procès auquel on vient d'assister, on évalue la fortune de

L'accusé, les bénéfiques qui résulteront pour l'État de sa condamnation et la somme qui sera versée dans la caisse du Théoricon destiné à payer les plaisirs, les spectacles et les amusements du peuple.

Des théories de jeunes éphèbes et de jeunes filles traversent la place, et la brise apporte d'un jardin voisin, avec le parfum des fleurs, les lambeaux d'une strophe amoureuse ; des cercles se forment autour de vieux rhapsodes qui racontent d'une voix monotone et chantante les exploits des héros populaires et les aventures des dieux.

Voilà, à un bout de la place, un homme qui péroré : ses gestes et sa mimique paraissent exagérés ; un groupe de jeunes gens en habits riches l'entourent et l'écoutent avec avidité, comme s'ils craignaient de perdre une seule de ses paroles. L'homme parle avec assurance et abondance, changeant souvent d'intonation, simulant tour à tour la colère, l'indignation, la menace, la supplication. C'est un des sophistes à la mode donnant, contre une rémunération élevée, à des jeunes gens de bonnes familles, des leçons de conduite et d'habileté politique, leur apprenant à agir sur la foule, leur indiquant les moyens qui leur permettront de devenir un jour les directeurs et les guides de la démocratie.

..

Mais quel est cet individu qu'on voit depuis plus d'une heure sur la même place, immobile, comme plongé dans l'extase, et semblant n'apercevoir personne ni rien autour de lui ? Le voilà qui entr'ouvre les yeux, passe sa main sur le front, comme pour se débarrasser d'un rêve ou d'un cauchemar, regarde autour de lui et aborde la première personne qui

passé en lui posant à brûle-pourpoint une question qui surprend, mais qui résume toute cette série de méditations auxquelles il vient de se livrer. L'homme interloqué ne sait s'il doit se fâcher ou rire. Croyant avoir affaire à un fou, il hausse les épaules avec mépris et commisération et continue son chemin. Mais notre original, loin de se montrer découragé, pose la même question à un autre passant, jusqu'à ce qu'il en trouve un qui, croyant voir là une occasion de plaisanter et de rire aux dépens d'autrui, affecte de prendre la chose au sérieux et commence par répondre. Mais il ne tarde pas à s'apercevoir qu'il a affaire à plus fort que lui, car la première réponse est suivie d'une autre question qui à son tour provoque une nouvelle réponse; la discussion devient sérieuse, l'interlocuteur, qui commence à regretter de s'être laissé prendre au piège, s'embrouille de plus en plus dans ses réponses qui se contredisent et commencent à friser l'absurdité, et il finit par l'aveu involontaire que la première question qui lui a été posée n'était ni aussi simple, ni aussi saugrenue qu'elle lui avait paru tout d'abord et que le sujet qu'elle concernait était loin de lui être familier. Il s'en va songeur, tandis que l'autre, sans avoir l'air de se réjouir le moins du monde de la défaite de son adversaire occasionnel, se promène maintenant sur la place, va d'un groupe à l'autre, aborde tout le monde, artisans, sophistes, vieillards et jeunes gens, citoyens remplissant des fonctions publiques et simples particuliers, pose à chacun des questions concernant son métier et sa profession et, usant du même procédé que tout à l'heure, finit par leur arracher l'aveu de leur ignorance dans les choses auxquelles ils se croyaient le plus de compétence.

Sans avoir la moindre prétention d'enseigner ou de conseiller, et affectant lui-même la plus grande ignorance, il demandait aux hommes enseignant la vertu en quoi consistait la vertu ; à ceux qui s'occupaient des affaires publiques, il demandait quel était le but de tout gouvernement, et à ceux qui parlaient du bien du peuple, il demandait une définition de ce bien ; aux jeunes gens amoureux, il demandait s'ils étaient sûrs de ne pas se tromper sur la nature du sentiment qu'ils éprouvaient et s'ils avaient jamais réfléchi sur la nature et l'essence de l'amour ; et il montrait au guerrier, au marin, au marchand, à l'artisan, que, s'ils accomplissaient tant bien que mal leur tâche quotidienne, n'importe quel animal domestique en faisait autant ; or ce qui distingue l'homme de l'animal et de la machine même la plus parfaite, c'est qu'il est doué d'une faculté de réflexion qu'il doit appliquer à tous les actes de sa vie, à ceux surtout qui constituent sa raison d'être, déterminent sa fonction sociale, à son métier, à sa profession, à sa tâche de tous les jours, de façon à dégager le principe sur lequel cette tâche repose, et avoir une idée nette et précise de son essence, de sa nature et de son but.

Quel était cet original ? Il n'y avait pas longtemps qu'il était devenu un des assidus de la place publique, et peu de gens connaissaient son nom. Sa manie d'interrogation, ses allures bizarres auraient pu faire croire un moment qu'il appartenait au corps des sycophantes. Mais il n'avait guère le physique de l'emploi. Imaginez une tête énorme posée sur un corps petit et gros, un ventre retombant, de grosses lèvres sensuelles, un nez retroussé, un front immense, véritable tour de sagesse, de petits yeux malicieux, souvent pensifs et comme voilés de tristesse, mais doux et cares-

sants, et vous aurez une idée de son extérieur plutôt sympathique, quoique un peu drôle. — Serait-ce un nouveau sophiste par hasard ? La supposition paraissait probable, sa manière de discuter se rapprochant un peu des procédés des sophistes. Mais il n'avait ni l'assurance ni la suffisance qui distinguaient la plupart de ces derniers, et c'était une façon vraiment étrange de vouloir se poser en maître, de prétendre à enseigner que de commencer par déclarer qu'on ne savait rien.

— Mais c'est Socrate, déclara quelqu'un qui par hasard le connaissait. — Socrate, le fils du sculpteur Sophroniscus et de la sage-femme Phénarète ? — Lui-même — Mais que fait-il là toute la journée ? N'est-il pas sculpteur lui-même ? — Il l'a été, mais il ne l'est plus, depuis qu'il est obligé de fuir sa maison pour échapper au courroux de sa femme Xanthippe, une vrai mégère qui transforme sa vie domestique en enfer. — Le mari de Xanthippe ! Si peu de gens connaissent Socrate, tout le monde avait entendu parler de Xanthippe et de la façon dont elle traitait son mari. Le mot passa de bouche en bouche, suscitant des plaisanteries sans fin dont la dernière, plus scabreuse ou plus méchante que les autres, provoqua un éclat de rire homérique.

Trente ou trente-cinq ans après. Le peuple d'Athènes a déserté les rues et la Place pour envahir le Tribunal où se jugeait ce jour-là un procès des plus passionnants, qui depuis des semaines défrayait toutes les conversations, et dont l'issue était attendue avec la plus grande impatience. Ce n'était ni le procès d'un homme politique en vue, ni celui d'un stratège malheureux, ni celui d'un fonctionnaire convaincu de corruption, ni celui d'un riche citoyen auquel on

cherchait chicane pour mettre la main sur sa fortune. C'était le procès de Socrate. De quoi l'accusait-on ? Était-ce de visées ambitieuses, d'avoir l'intention de s'emparer de l'Acropole et de se faire proclamer tyran ? Socrate tyran d'Athènes ! Quelle dérision ! Était-il par hasard soudoyé par les Perses ou par Sparte, pour semer le trouble dans sa ville et créer un prétexte à l'invasion étrangère ? On aurait ri au nez de celui qui aurait osé cette supposition. Socrate, cité devant le Tribunal par les soins d'Amytus et de Mélitus agissant au nom du peuple souverain, était accusé de nier les dieux de l'État et de corrompre la jeunesse. Et la majorité des Héliastes finit par reconnaître le bien fondé de ces accusations. Invité à se défendre, Socrate, l'homme qui tremblait devant Xanthippe, au lieu de chercher à se disculper, à apitoyer ses juges, à les intimider au besoin par la vue de ses nombreux clients et amis et par l'éventualité de représailles futures, osa proclamer devant le peuple réuni, devant ce même peuple qui n'avait pas épargné les meilleurs de ses serviteurs dès qu'ils lui avaient paru suspects, et devant lequel Périclès lui-même, oubliant son orgueil et le rôle qu'il avait joué dans l'État, se vit obligé d'implorer en pleurant la grâce pour Aspasia, devant ce peuple qui n'aimait pas à avoir tort, Socrate osa proclamer qu'il avait la conscience tranquille et que s'il avait mérité quelque chose, ce n'était pas la mort, mais la couronne civique. Dès lors, sa cause était perdue. Et un mois plus tard, il vida la coupe de la mort et s'éteignit doucement, au milieu des sanglots impuissants et désespérés de ses disciples éplorés.

Que s'était-il donc passé dans l'intervalle ?

N'oublions pas que nous sommes à la fin du cin-

quième siècle, c'est-à-dire à l'époque de la restauration complète et définitive de la démocratie, et que si la liberté de la pensée et de la conscience a été de tout temps très large à Athènes, elle devait être à peu près absolue sous le régime démocratique, en vertu de la définition même de ce régime. Elle l'était en effet, au point que les esclaves et les métèques eux-mêmes jouissaient de la liberté de la parole. Pourquoi donc cet acharnement contre Socrate ? A-t-il vraiment franchi les limites permises, s'est-il arrogé un degré de liberté incompatible avec l'existence même de l'État ?

On l'accusait de nier les dieux. En admettant même que l'accusation fût vraie, a-t-il été le premier à le faire et n'a-t-il pas eu dans cette voie des prédécesseurs illustres, tel Xénophane qui, sous un régime de liberté plus restreinte, avait parlé des dieux de l'Olympe avec un mépris superbe et hautain, à côté duquel la critique froide et raisonneuse de Socrate paraissait bien terne et timide ?

On l'accusait encore de corrompre la jeunesse. Quel était donc le genre de corruption qu'on lui reprochait ? Est-ce que la corruption ne s'étalait pas au grand jour, à tous les degrés de l'échelle sociale, dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée ? Pour ne citer qu'un exemple illustre, Périclès n'a-t-il pas osé braver la morale conventionnelle, en se séparant de sa femme pour aller vivre avec Aspasia, et faisant légitimer cette union par l'opinion publique ?

Voilà pour la morale privée. Quant à la morale politique, on a vu des démocrates comme Thémistocle qui, n'ayant hérité de son père que 3 talents, se trouva vers la fin de sa carrière à la tête d'une fortune qu'on évaluait à plus de 80 talents, et des déma-

gogues comme Cléon qui, n'ayant eu que des dettes au début, s'était retiré de la vie publique avec une fortune dépassant 50 talents. La chose publique était devenue depuis longtemps matière à exploitation, à la portée du premier ambitieux suffisamment hardi et sachant adroitement flatter, agiter et occuper le peuple. Et cette dissolution des mœurs politiques, qui avait commencé pour ainsi dire en vertu même de l'évolution logique des événements, les sophistes étaient en train de l'achever, en apprenant aux élèves qui se pressaient en foule autour d'eux, les moyens les plus directs et les plus sûrs d'agir sur le peuple, d'exploiter ses sentiments et ses passions, sa force et ses faiblesses, au mieux de l'intérêt de ceux qui se disaient ses guides et ses directeurs.

Et pourtant les sophistes n'étaient pas inquiétés, alors que Socrate était condamné à mort, sur l'accusation d'Amytus, un des démocrates les plus sincères et les plus estimés, et par un Tribunal dans lequel siégeaient encore des hommes qui avaient connu autrefois l'exil comme compagnons de Thrasybule.

Encore une fois, quelles sont les vraies causes de cette condamnation ? On serait tenté de croire soit à une erreur judiciaire, soit à une lacune dans les récits et documents parvenus jusqu'à nous. Aucune de ces deux suppositions ne nous paraît nécessaire, et il nous semble que, pour pénétrer jusqu'au fond des mobiles qui ont présidé à l'accusation et à la condamnation de Socrate, il suffit de mettre en regard, d'un côté le milieu dans lequel il avait vécu et enseigné, et d'un autre côté les idées qu'il allait répandant partout et semant dans tous les esprits, d'examiner jusqu'à quel point ces idées sont le produit de ce milieu et dans quelle mesure elles se trouvent en

opposition avec lui, de voir en quoi consiste cette opposition et quels pouvaient en être les effets, en tenant surtout compte du caractère du peuple athénien et des conditions particulières de son régime politique. Peut-être cette courte analyse contribuera-t-elle à jeter un peu de lumière sur la psychologie de la démocratie athénienne; nos prétentions ne vont pas jusqu'à dire : de la démocratie en général.

II

On se figure volontiers les Grecs comme le peuple le plus optimiste de la terre, le plus heureux de vivre, et qui, sous la clarté lumineuse de son ciel et sous la protection souriante de ses dieux, a su réaliser cet accord merveilleux entre son milieu intérieur et son milieu extérieur, introduire dans ses rapports avec ses semblables et avec la nature cette mesure, cette harmonie qui constituent pour nous l'essence même de l'esprit classique.

C'est là l'opinion courante, basée principalement sur l'étude des œuvres d'art immortelles qui nous ont été léguées par les Grecs. Ces œuvres sont en effet le triomphe de la mesure et de l'harmonie, il plane autour d'elles une atmosphère de calme et de sérénité qui semble témoigner d'une réconciliation parfaite de l'homme avec lui-même et avec tout ce qui l'entoure. Mais il suffit d'embrasser d'un coup d'œil d'ensemble, de considérer à vol d'oiseau l'histoire des Grecs, pour s'apercevoir qu'un peuple qui a pu fournir dans un intervalle de temps aussi restreint une carrière aussi mouvementée, aussi rapide, aussi remplie de secousses et de convulsions intérieures, ne devait précisément pas être un peuple heureux. Cette évolution fiévreuse

serait plutôt l'indice d'un mécontentement continu de ce qui existe, de la recherche impatiente d'un état meilleur qui, aussitôt atteint, devient à son tour une source de déceptions, la distance étant jugée trop grande entre l'ordre rêvé et l'ordre réalisé.

Il suffit de lire attentivement la plupart des auteurs grecs, ceux du moins qui ont vraiment exprimé l'âme du peuple, pour s'apercevoir que, toutes les fois qu'ils ont pu se soustraire au bruit extérieur, faire abstraction de l'existence de tous les jours, avec ses dehors brillants, ses agitations, sa surface multicolore et changeante, pour rentrer en eux-mêmes et se poser la question du sens et du but de la vie, de la valeur de l'existence, ils ne trouvaient que des réponses amères et décourageantes qui contrastaient singulièrement avec cet amour de la vie, ce sentiment de satisfaction, résultant du bonheur réalisé que nous sommes portés à attribuer aux Grecs.

On pourrait composer une véritable anthologie avec les aphorismes empruntés aux meilleurs écrivains grecs, et dans lesquels se trouve exprimée la conviction de la prédominance du mal sur le bien, du caractère négatif du bonheur et de la méchanceté innée et incorrigible de la nature humaine. « Aucun mortel n'est heureux, disait Solon, et tous ceux que le soleil éclaire sont malheureux. » Pour Pindare, la vie n'est que « le songe d'une ombre », et le même poète se plaint de ce que « sur un seul bien, les dieux envoient aux humains deux maux ». Hérodote croyait [que, si chacun de nous voulait échanger ses maux et ses malheurs contre ceux des autres, il ne tarderait pas à s'apercevoir qu'il n'y a rien à gagner au change, tous étant également malheureux. « La joie, lisons-nous dans un dialogue attribué à Platon

(*Axiochus*), la joie est légère, fugace et toujours mêlée de souffrance ; la douleur, au contraire, est sans mélange, entière et durable. » Et Aristote qui, cependant, ne péchait pas par excès de pessimisme, disait que l'homme est « le symbole de la faiblesse, la proie du moment, le jouet du hasard, tantôt souffrant de jalousie, tantôt voué aux malheurs ».

Le plus souvent, la mort est considérée comme une véritable délivrance : « Cessez donc de vous lamenter, » dit un personnage d'Euripide s'adressant à des parents pleurant la mort de leur enfant, « considérez les malheurs qui existent autour de vous, et consolez-vous en pensant combien de mortels languissent dans des chaînes, combien d'autres sont obligés, après avoir perdu leurs enfants, de traîner, jusque dans la profonde vieillesse, une existence misérable, combien d'autres enfin, après un moment de félicité et de jouissances, disparaissent sans laisser de trace. Ce sont là des choses auxquelles il faut penser. » Et cent ans après Périclès, Hypéride consolait ses concitoyens et les parents des victimes tombées dans la guerre lamique par les paroles suivantes : « Mourir et n'être pas né, n'est-ce pas la même chose ? Et ceux que nous pleurons aujourd'hui ne sont-ils pas délivrés de toutes les maladies, de toutes les tristesses et autres misères qui accablent la vie humaine ? »

N'être pas né, voilà le bien suprême. Tel était déjà l'avis d'Homère, repris plus tard par Euripide, et auquel Sophocle a donné sa plus belle expression dans le célèbre chœur des vieillards de Colone.

D'où vient donc que ce peuple, si jeune, si plein de force, vivant dans un pays auquel la Nature n'avait pas ménagé ses dons, soit arrivé, avant même d'avoir atteint sa maturité, à être désabusé de l'existence, à

renoncer à tout espoir, et à préférer le non-être à l'être ? Attribuer ce phénomène à l'intensité même de la vie, à la rapidité de son évolution, serait prendre un effet pour une cause. Était-ce que les buts que se posaient les Grecs et les fins qu'ils voulaient atteindre étaient trop élevés et hors de proportion avec les moyens, pourtant faciles et abondants, qu'ils avaient à leur disposition ? C'est possible, mais encore faudrait-il connaître les mobiles qui les poussaient à se poser des fins, à se tracer des buts, sans tenir compte des moyens et des circonstances.

Pour nous, l'explication de ce paradoxe psychologique doit être cherchée dans la façon même dont les Grecs avaient débuté dans la vie historique. Tandis que tous les autres peuples qui leur étaient contemporains et ont laissé une trace dans l'histoire, c'est-à-dire la plupart des grandes agglomérations orientales, sont restés pendant des siècles, et quelques-uns même jusqu'à la fin de leur existence, à l'état de masse homogène, inerte, vivant d'une vie grégaire, sous un pouvoir unique qui réalisait à peu près l'égalité de tous dans la soumission commune à quelques principes intangibles et inviolables, nous trouvons le Grec, dès l'aurore de sa vie historique, pénétré du sentiment de sa valeur individuelle et de sa dignité personnelle, et attaché à faire prévaloir sa personnalité dans ses relations avec ses semblables. Déjà, la poésie épique nous montre les pères d'Achille et de Glaucus envoyer leurs fils à la guerre contre Troie, en les engageant à « être toujours les premiers, et à dépasser les autres ». Cet individualisme constitue la note dominante de l'histoire grecque ; c'est lui qui fait naître le particularisme politique dont l'organisation indépendante et autonome de la Cité constitue l'ex-

pression la plus achevée ; c'est encore l'individualisme qui a été la cause principale de toutes les luttes de partis politiques au sein de la même Cité, de tous les bouleversements et de toutes les révolutions intérieures.

Avec le progrès de la civilisation, ce besoin d'indépendance, cette aspiration à la liberté devient une sorte d'idéal absolu, le facteur pour ainsi dire unique de la vie publique, où l'on cherche à s'affranchir de toute autorité, de même que, dans le domaine scientifique et philosophique, le libre examen avait fini par remplacer la soumission à la croyance et à la tradition. C'est ainsi qu'Empédocle figure au premier rang de ceux qui ont réalisé la liberté du peuple dans sa ville natale d'Acragas, que Gorgias a été obligé de partir dans l'exil à cause de ses idées démocratiques, qu'Euripide se prononce de la façon la plus formelle contre la monarchie et l'oligarchie, que Démocrite préfère vivre pauvre dans une démocratie que de jouir du « soi disant » bonheur à la cour d'un tyran. A un moment où la jeunesse éclairée était animée de tendances tout à fait différentes, le vieux Hérodote se déclarait partisan enthousiaste de la liberté et de l'égalité ; et c'est à Protagoras que nous devons la première tentative de formuler les bases théoriques du gouvernement démocratique.

Cette tendance à dominer les autres, à « être toujours les premiers », à faire valoir partout sa propre personnalité, qui animait chacun des Grecs, devait se heurter naturellement à la même tendance de la part de ses concitoyens et devenir une source de conflits dans lesquels l'égalité, sacrifiée le plus souvent à la liberté, cherchait à se faire jour, à obtenir une reconnaissance, ne fût-ce que partielle, dans la vie pu-

blique. Tout le problème de celle-ci se réduisait donc essentiellement à ce postulat : concilier l'exaltation de la personnalité de chacun avec le respect de la personnalité d'autrui ; le besoin de liberté de chacun avec le même besoin chez les autres.

Ce problème, les Grecs ne se le sont jamais posé avec toute la netteté qu'il comporte, d'une façon pleinement consciente ; il était plutôt senti sous forme d'un malaise vague, indéterminé, d'un mécontentement perpétuel, et se traduisant au dehors par des changements ininterrompus. Réaliser dans leurs relations politiques et sociales la même mesure, la même harmonie qu'ils ont su réaliser dans leurs œuvres d'art, tel devait être l'idéal des Grecs, idéal obscur, inconscient, et qu'ils ont été impuissants à atteindre.

Où, en effet, auraient-ils appris le respect de la personnalité et de la liberté d'autrui ? Qui leur aurait donné le sens de l'égalité sans lequel aucune société n'est possible ? Ils ne pouvaient, sous ce rapport, rien attendre de leurs dieux, car bien avant que les sophistes aient déclaré que l'homme était la mesure de toutes choses, les Grecs ont agi conformément à ce principe, en créant leurs dieux à leur propre image, les dotant de toutes leurs qualités et de tous leurs défauts, les faisant intervenir dans les luttes et les conflits humains, où ils leur faisaient prendre parti pour les uns ou pour les autres, avec une partialité qui excluait chez eux tout sentiment de justice et d'équité. La contemplation de leurs dieux ne faisait donc que confirmer les Grecs dans leurs défauts auxquels ils ont fini par se résigner en proclamant hautement l'invariabilité du caractère humain. Et puisque le caractère n'était pas susceptible de changement, puisqu'on ne

pouvait rien contre ses passions, on n'attendait plus le salut que des changements extérieurs, des modifications opérées dans l'organisme social et dans la façon de se gouverner. C'est ainsi que de changement en changement, de secousse en secousse, de révolution en révolution, les Grecs sont arrivés à réaliser le régime démocratique, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous, comportant pour chacun la plus grande somme de liberté compatible avec l'existence d'une société.

On ne tarda pas à s'apercevoir que, cette fois encore, on était loin d'avoir réalisé la justice sociale selon l'idéal que chacun portait en lui, de cette justice à laquelle chacun aspirait, le plus souvent sans s'en rendre compte, sans en avoir conscience. Le mécontentement persistait, et personne dans son for intérieur ne se trouvait satisfait. Mais, après avoir tant cherché et tant essayé, après avoir connu tant d'idées et de doctrines aussi diverses que contradictoires, on éprouva un sentiment de lassitude et de découragement, et on trouva une diversion aux réflexions tristes et amères qu'inspirait la vue de l'ordre existant dans les occupations nombreuses et multiples qui remplissaient la vie du citoyen athénien. « Les hommes, a dit Fustel de Coulanges, passaient leur vie à se gouverner », et c'était là un dérivatif qui empêchait de regarder la réalité en face, d'envisager la vie sous son vrai jour, et permettait de se tenir tranquille, de ne plus aspirer à de nouveaux changements.

Autre chose : à supposer que le régime démocratique n'ait pas introduit plus de justice dans les rapports d'homme à homme, ni rendu plus rares les atteintes contre la liberté individuelle et contre les intérêts particuliers les plus légitimes, les injustices, les ini-

quités et les atteintes en question ne recevaient-elles pas un caractère légal, ne changeaient-elles pas de nature, ne se transformaient-elles pas plutôt en leurs contraires, de par ce fait qu'elles étaient le plus souvent décidées par le plus grand nombre, en pleine assemblée populaire, devant tous les citoyens réunis? Et c'est ainsi qu'on créa l'illusion en vertu de laquelle la souveraineté populaire était considérée comme l'autorité suprême qui n'a besoin ni de conseils ni d'enseignements, n'ayant que faire de savants et de philosophes, ses votes suffisant à décréter la légalité, la justice et l'équité, le vrai, le bien et le beau.

III

Et c'est devant cette démocratie convaincue de l'invariabilité du caractère humain, de l'inanité de la lutte contre les passions, vivant dans l'illusion de sa propre infaillibilité, n'aspirant qu'au repos et à la quiétude, désabusée et découragée au fond, c'est devant elle que Socrate vint remettre en question toutes les valeurs sur lesquelles elle croyait s'être prononcée une fois pour toutes, soumettre de nouveau aux discussions toutes les notions morales dont on croyait la définition acquise pour toujours et invariable. Et comment le fait-il? D'une façon qui, de quelque côté qu'on l'envisage, ne pouvait que choquer ses contemporains et lui attirer leurs haines les plus implacables. A ce peuple qui, après avoir vu se produire dans son sein les idées et les doctrines les plus diverses, les plus contradictoires et les plus inconciliables, écoutait avec complaisance, en les applaudissant même, les sophistes enseignant l'inanité de toute science, à ce peuple qui croyait pouvoir enfin se reposer dans

le doute et dans le renoncement à toute nouvelle recherche de la vérité, Socrate vient dire que tout est à recommencer, que la vérité existe, qu'il faut la chercher sans relâche, car seule la possession de la vérité confère à l'homme sa dignité. A ce peuple sensible à l'excès, n'obéissant qu'à ses sensations, d'une réaction prompte et irréfléchie, Socrate vient annoncer que les sens sont trompeurs, que nos sensations ne nous font connaître les objets que par une de leurs faces, et que les jugements que nous en tirons sont forcément incomplets, rarement justes ; et à ce peuple amoureux de la forme, de la beauté extérieure, il donne l'exemple d'un homme qui préfère à toutes les statues de Phidias et à tous les temples et mausolées qui faisaient l'orgueil de ses concitoyens, une heure de conversation avec un ami, et s'estime très heureux, s'il parvient, d'induction en induction, à établir, à définir quelque notion générale et à se rapprocher ainsi, ne serait-ce que d'un pas, de la connaissance parfaite.

Sans la connaissance, disait-il, il n'y a pas de vertu, et ceux qui se croient vertueux sans posséder une connaissance parfaite de la vertu, justes sans savoir ce qu'est la justice, bons sans avoir acquis une définition exacte du bien, ceux-là ne pratiquent qu'une fausse vertu, une fausse justice, une fausse bonté, et, si nous assistons tous les jours à des spectacles d'injustice, de cruauté, d'immoralité, cela tient avant tout à l'ignorance, à la méconnaissance des principes généraux, des notions supérieures dont chacun de nos actes n'est qu'une expression particulière.

Et ce qui est vrai de la vertu, de la justice, de la bonté et des qualités morales en général, l'est aussi de tous les autres domaines où se manifeste l'activité humaine, et s'applique d'une façon toute particulière

à ceux d'entre eux où chacun de nos actes peut avoir un retentissement sur la vie collective d'un groupe, d'une nation, c'est-à-dire au domaine politique et social.

C'est ici que l'opposition entre Socrate et la démocratie athénienne devient d'un intérêt poignant.

Il a eu le courage de crier à la face de ce Démos flatté et redouté par ceux-là mêmes qui étaient censés le guider et le diriger, son ignorance et sa fatuité, d'autant moins excusables qu'il se refusait à admettre la possibilité même d'une erreur dans ses actes et décisions. Cette vie sociale, la vie dans l'État qu'en vrai Grec, Socrate, considérait comme l'épanouissement même de la vie individuelle, comme la plus belle fleur de la civilisation, le Démos obstiné dans son ignorance et n'écoulant que ses passions, était arrivé à la transformer en enfer, à en faire l'arène des compétitions les plus basses où la victoire était assurée aux plus habiles, à ceux qui savaient le mieux profiter des circonstances, s'abstraire du général pour n'adapter leur conduite qu'aux cas particuliers. C'était là le secret de tout le succès des sophistes qui se proposaient précisément de former des hommes habiles, sachant mettre en jeu tous les côtés faibles de leurs concitoyens, profiter de leurs défaillances pour arriver à les dominer.

Or pour Socrate la vocation d'un homme d'État consistait non à dominer, mais à guider et à diriger ses concitoyens ; et si on ne domine qu'en opposant à des passions une passion plus forte, une plus grande obstination dans la poursuite de son but particulier, de son intérêt personnel, on ne guide et on ne gouverne qu'au nom de principes généraux, en opposant la connaissance à l'ignorance, soit sa propre con-

naissance à l'ignorance des autres, auquel cas on cherche à élever ceux-ci, soit la connaissance parfaite à sa propre ignorance qu'il faut avoir l'humilité de reconnaître, cette humilité étant le commencement de la sagesse et la preuve d'un grand courage.

Il voulait donc que tout le monde dît comme lui : *je sais que je ne sais rien*, car dans cet aveu général venant surtout de ceux qui tenaient entre leurs mains les destinées de la cité, il voyait un commencement de rénovation sociale. Il voulait arracher à leur besogne quotidienne ses concitoyens, occupés du matin au soir à juger, à voter, à délibérer, à siffler ou à applaudir, pour les obliger à tenter un effort, à faire leur examen de conscience, à se demander ce qui se cache de sérieux et de durable sous cette surface trouble et agitée. Et, sans se départir de son ton ironique et calme, il prononça la condamnation définitive du régime démocratique tel qu'il était pratiqué de son temps, en proclamant que dix mille ignorants additionnés ne peuvent jamais donner même l'illusion de la science, que la domination du nombre est absurde et que, si l'égalité est un principe sacré, il n'en est pas moins vrai qu'un seul citoyen, possédant la connaissance générale et parfaite de son métier, ce métier serait-il le plus humble, vaut tous les dix-mille ignorants qui n'ont pas conscience de leur ignorance, prennent pour de la compétence et de la sagesse des décisions prises à la hâte et sous l'empire des passions, parce que ces décisions ont obtenu l'approbation du plus grand nombre.

C'était la proclamation du principe de la souveraineté de l'intelligence, que nous avons vu reprendre de nos jours par des philosophes qui ont cru voir une

analogie entre les événements dont ils étaient témoins eux-mêmes et ceux au milieu desquels s'était déroulée la vie de Socrate. Les philosophes en question ont-ils eu tort ou raison ? Ce n'est pas ici le lieu de le juger ; on peut dire seulement que l'analogie n'était peut-être pas aussi complète qu'ils le croyaient, car non seulement ils ne se sont pas vu condamnés à avaler la ciguë, mais on les a laissé parler et leurs noms et leurs écrits sont devenus après leur mort un sujet d'orgueil pour leurs concitoyens.

Socrate, lui, paya de sa vie son culte de l'intelligence et l'audace avec laquelle il osa stigmatiser l'ignorance de la multitude. Cependant, en examinant de près les circonstances de sa condamnation et en tenant compte de ce que celle-ci n'a été prononcée qu'à une majorité relativement faible, il est permis de supposer qu'elle a été dictée moins par la vengeance que les Athéniens auraient voulu exercer contre lui que par le dépit contre l'importun qui venait détruire des illusions, réveiller des idées et des sentiments que chacun éprouvait, mais dont il était tacitement convenu qu'on ne parlerait pas. Le peuple athénien d'alors ressemblait à un de ces malades qui ne croient plus à la guérison et préfèrent vivre avec leur mal, quelque souffrance qu'ils en éprouvent, que de tenter les chances d'un traitement nouveau.

Ce peuple ne tenait plus fortement à la vie, ne nourrissait plus aucune vaste ambition ; mais, après avoir tout tenté, tout éprouvé, tout essayé, il n'aspirait plus qu'à finir ses jours dans l'illusion que tant d'efforts tentés, tant d'énergie dépensée n'ont pas été perdus en vain, et que regretter de n'avoir pas obtenu davantage, serait demander aux forces humaines plus qu'elles ne pouvaient donner.

Et la condamnation de Socrate équivalait au geste de l'homme désabusé et convaincu de la vanité des choses, voulant étouffer la voix de sa propre conscience et demandant qu'on le laisse en paix, qu'on ne trouble pas sa quiétude, qu'on ne lui impose pas de nouvelle fatigue.

C'est ainsi qu'après avoir considéré le régime démocratique comme l'idéal de la société humaine, après y avoir aspiré de toutes leurs forces et avec l'optimisme d'un peuple jeune et impatient de la moindre contrainte, les Grecs en général et les Athéniens en particulier se sont trouvés, leur idéal une fois réalisé, devant le dilemme suivant : ou proclamer le principe de l'opposition foncière entre le bonheur général et le bonheur individuel, ou chercher à concilier l'un et l'autre par des mesures autres que les changements opérés dans le régime extérieur et dans la forme de gouvernement. En condamnant Socrate, ils ont montré qu'ils considéraient la question comme trop grave et trop compliquée pour leurs cerveaux fatigués. Mais la mort même de Socrate donna à la question toute son actualité, et désormais tous les penseurs qui se suivront tenteront, en s'inspirant soit de la vie, soit des idées du maître, de résoudre le problème dans un sens ou dans un autre. D^r S. JANKELEVITCH.

A la place du scrutin

Dans mon dernier article, je constatais la banqueroute de l'élection. Non certes que mon intention fût de démolir sournoisement le suffrage universel au

profit d'un suffrage restreint quelconque. Mais je devais voir et faire voir que tous les suffrages, quels qu'ils fussent, n'arrivaient qu'à exprimer une représentation tout à fait fautive, et danger pire, que les élus puisaient dans l'élection l'idée la plus orgueilleuse, la plus inébranlable, la plus néfaste de leur droit souverain. En remplaçant les hommes de l'hérédité par les hommes de la majorité, nos pères ont fait un marché de dupes. Mais ce n'est pas tout de couper, il faut recoudre. Le problème reste. Comment prendre dans la masse ceux qui devraient la représenter ?

Sans attiser les curiosités, je réponds tout de suite : *Au hasard !* Et je m'explique.

Macaulay a dit quelque part : « Si l'on composait la Chambre des Communes avec les trois cents hommes les plus grands et les trois cents hommes les plus petits de l'Angleterre, on n'obtiendrait pas une assemblée fort différente de l'actuelle. » On peut être moins réservé, et affirmer qu'une telle Chambre serait très supérieure. Ses membres, sachant qu'ils doivent leur siège à un accident de taille, n'auraient pas l'infatuation de ceux qui croient incarner en eux des milliers de citoyens ; ils ne nourriraient pas non plus de haine pour les autres milliers qui ont refusé de se laisser incarner ; ils seraient les premiers à se juger à leur réelle valeur, à recourir d'eux-mêmes à ceux qu'ils estimeraient plus compétents, bref à se conduire dans leur salle de séances un peu comme des jurés dans leur salle de Cour d'assises.

Et voilà la formule du remède politique trouvée. Il faudrait substituer aux représentants sortis de l'élection des *jurés* désignés par le sort. A cela bien des avantages. Rien ne dit d'abord que ces citoyens pris au hasard ne seront pas aussi compétents que les

issus du scrutin. A tout le moins, ils n'auront pas, comme ceux-ci, l'esprit faussé par l'habitude de la polémique, le bavardage de la presse, l'emphase de la réunion publique. Même en les supposant ignorants des arcanes de l'administration, croit-on qu'ils n'auraient pas assez de lumières pour choisir entre le pour et le contre dans neuf cas sur dix, et le dixième cas, se rallier à l'opinion de conseillers techniques ? Ensuite, tout fait présumer que ces jurés seront autrement consciencieux que leurs confrères d'aujourd'hui ; ne sortant pas d'une bataille électorale, ils n'auront pas d'adversaires à écraser, de neutres à séduire, de fidèles à récompenser ; ils seront libérés du souci de la réélection, l'esprit de clocher ne sera pas plus leur fait que l'esprit de parti ; après le choc des réquisitoires et plaidoiries, le défilé des témoins et acteurs, ils statueront silencieusement et modestement. En effet, ils ne se croiront pas investis d'un mandat presque de droit divin, ils ne s'arrogeront pas le droit de piétiner ceux qui ne partagent pas leurs goûts et ne se croiront pas appelés par un décret nominatif de la Providence à faire le bonheur, à coups d'étrivières, de leurs contemporains.

Est-ce voir les choses trop en beau ? J'ai fait partie naguère d'un jury de Cour d'assises, et pendant une quinzaine de jours j'ai suivi attentivement ses travaux ; je ne saurais assez dire combien mes collègues m'ont paru prendre au sérieux leur rôle ; ils étaient venus là de tous les coins de Paris, de toutes les classes de la société, mais assurément des élus, triomphant à d'écrasantes majorités, n'auraient pas plus consciencieusement délibéré et plus sainement jugé. De cette expérience personnelle j'ai emporté une réelle confiance dans le bon sens humain... quand

nul vent de passion ne souffle. Car, hélas ! peut-être, ces mêmes douze jurés, dont j'admirais la sagesse, auraient-ils perdu tout sang-froid s'ils avaient été douze délégués aux noms salués par des tempêtes de sifflets et de bravos. Mais peut-être, de même, douze énergumènes d'assemblée publique deviendraient-ils soudain circonspects et respectueux du droit, si le sort les répartissait dans une douzaine de jurys d'as-sises ?

Actuellement, la politique est un champ de bataille ; pour la transformer en un domaine de concorde, il faut commencer par supprimer les ouvrages de fortification qui encombrent tous ses abords. L'arbitrage est à la mode, qu'on l'introduise dans notre organisme intérieur ; les jurés que nous proposons sont de vrais arbitres. Si l'on craint que leur compétence soit médiocre (crainte vaine, il y aura toujours quelques gens instruits sur 300 ou 500 personnes) qu'on leur permette de s'adjoindre un certain nombre de « capacités ». Chance sera pour que ces collègues soient assez bien choisis (peut-être un peu trop parmi les célébrités officielles, mais le mal n'est pas mortel) et pour qu'ils aient, eux aussi, la modestie de ne pas se croire des « représentants » investis de toutes les puissances.

Comment désigner ces jurés ? Pour prendre un exemple, supposons qu'il s'agisse de dresser la liste d'un corps de notables pour la ville de Paris. Ce corps devrait, d'abord, être assez nombreux. On s'étonne que dans une ville de près de 3 millions d'habitants, il n'y ait que 80 citoyens qui soient appelés à voter sur les questions d'édilité. Dans les autres capitales, le nombre de ceux qui prennent part délibérante à l'administration est de plusieurs mil-

liers. A Londres, il est, dit-on, de 50.000. Pour Paris je proposais une fois le chiffre de 5.760 notables, et voici pourquoi j'adoptais ce chiffre. Le conseil municipal se partage en six grandes commissions permanentes : Finances, Hygiène, Voirie, Assistance, Instruction et Affaires diverses. Il n'y aurait qu'à établir, dans chacun des 80 quartiers, un comité de douze personnes correspondant à chacune de ces commissions pour obtenir nos 5.760 notables.

Comment les noms sortiraient-ils ? Le moyen le plus simple serait de donner à chaque contribuable un numéro d'ordre, et à établir dans chaque quartier un jeu de trois ou quatre roues comme pour le tirage au sort des obligations à lots. Le système a l'inconvénient de nécessiter une paperasserie énorme : dresser les listes (plus d'un million de fiches, si on inscrit les femmes, et pourquoi ne le ferait-on pas ?) les tenir à jour, rayer les morts, ajouter les nouveaux venus, contrôler les indignes ; des centaines d'employés ici ne seraient pas de trop, et aucun des inconvénients relatifs aux listes personnelles ne sera évité ; qui peut affirmer que, dans une période d'acharnement électoral, une administration ne manipulera pas à sa guise ces colonnes de noms propres ?

Mieux vaudrait tirer au sort non pas les habitants, mais leurs domiciles. Voici comment la chose pourrait se faire. Il suffirait d'une heure pour dresser dans chaque quartier la liste numérotée des maisons, en disposant par ordre alphabétique les rues du quartier et à côté le nombre des numéros. Douze chiffres tirés au sort correspondraient à douze maisons, tel numéro de telle rue. Un second tirage désignerait une lettre de l'alphabet, et l'habitant de la maison dont le nom commencerait par cette lettre, serait l'élu. L'Enregis-

trement a la liste des habitants de chaque maison, on ne dérangerait donc personne. Ainsi, pas de papiers, pas de bureaucratie, une simple feuille de papier pour calculer le nombre de maisons, et deux tours de roue, par notable à désigner, quoi de plus simple ?

Les difficultés de détail seraient vite résolues. Si plusieurs habitants dans la même maison commençaient par la même lettre, un troisième tour de roue départagerait. Et si nul habitant n'offrait l'initiale demandée, le nom qui s'en rapprocherait le plus serait choisi. Pour suppléer ceux qui voudraient s'exonérer de ces jurys (et il faudrait donner ce droit à un chacun moyennant une indemnité de 50 francs, je suppose, d'abord parce que, sans bonne volonté, pas de bonne besogne, et aussi parce que ce fonds de rachat des paresseux permettrait peut-être de stimuler le zèle des laborieux), pour les suppléer, dis-je, il n'y aurait qu'à tirer d'avance des numéros et des lettres supplémentaires. On pourrait réserver quelques places à des femmes, dans le comité d'assistance notamment. Aucune condition pour être désigné, sinon un casier vierge, la qualité de Français, et aussi celle de contribuable inscrit à la cote personnelle et mobilière. Tout cela est très facile. Pour diriger, les premières années, les notables dans leur mission, un fonctionnaire municipal pourrait servir de secrétaire à chaque comité, sans prendre part aux votes, et s'assurer de l'assiduité des membres et de la régularité des travaux (1). Les séances auraient lieu le soir et une fois

(1) Au lieu d'un *fonctionnaire*, il vaudrait mieux avoir ici un citoyen de bonne volonté, et le soin d'en dresser la liste pourrait être confié à une commission de membres de l'Insti-

par quinzaine pendant six ou huit mois de l'année; il suffirait donc d'un fonctionnaire de bonne volonté pour surveiller les six comités de chaque quartier. La loyauté du tirage au sort serait suffisamment assurée par la publicité du tirage et par la publication des indices.

Quelle serait l'utilité de ces comités? Leurs membres joueraient le rôle de conseillers municipaux au petit pied. Avec le rôle politique de Paris et la signification, au point de vue gouvernemental, de toutes les élections, il est impossible que l'actuel conseil municipal ne soit pas un petit Parlement, et inférieur au grand, puisqu'il n'a pas de contrepoids. A défaut d'un Sénat communal que nos susceptibilités démocratiques supporteraient mal s'il équivalait à une sorte de chambre des propriétaires, il serait nécessaire que notre Conseil municipal fût éclairé sur les sentiments réels des habitants par un certain nombre de groupes consultatifs. Voilà, par exemple, la question de la régie du gaz. Qui osera affirmer que les 80 conseillers municipaux la trancheront, ou l'ont tranchée, dans l'unique considération du bon service et du bon marché? Elus de la façon qu'on sait, cette question aura à leurs yeux un intérêt avant tout politique; ils voudront soit accroître le profit des exploitations industrielles de la ville, soit augmenter le nombre des électeurs dépendant de la ville par le salaire. Au contraire, des contribuables pris au hasard ne se laisseront guider que par des considérations d'intérêt

tut qui, elle-même, s'adresserait (car il y aurait 480 noms à trouver) à des sociétés comme la Société d'économie politique, celle d'économie sociale, la Chambre de commerce, l'Office du travail, la Faculté de Droit, l'Ecole des sciences politiques, etc.

général. C'est pourquoi une opinion qui, sur le sujet de la régie du gaz, dominerait dans les comités de finances des 80 quartiers, aurait chance d'influer à son tour sur la décision du Conseil municipal. Etendez ceci à mille autres questions, et vous vous imaginerez aisément l'importance du rôle qui écherrait à nos 5.760 notables.

A vrai dire, ils pourraient former eux-mêmes le Conseil municipal en choisissant dans leur sein un ou plusieurs délégués par quartiers, et ce système aurait l'avantage de supprimer, tous les trois ans, une période électorale bien bruyante et bien vaine. Que si l'on préférerait conserver le scrutin actuel pour les conseillers municipaux, et la diversité d'origine présente pour tout pouvoir de bien réels avantages, il serait toujours bon de remplacer le scrutin uninominal de quartier par le scrutin de liste d'arrondissement avec représentation proportionnelle des partis, car il ne faut pas se bercer de l'espoir qu'il n'y aura pas de partis dans les élections municipales. Quoi qu'il en soit de cette question subsidiaire, on voit d'abord qu'il ne serait pas impossible de restreindre énormément la part de l'élection dans l'établissement d'une répartition municipale, et ensuite qu'il serait très facile de combiner le système du scrutin désignant les conseillers municipaux avec celui des tourniquets désignant le corps des notables consultants. Ce système du tirage au sort a, tout au moins, l'avantage de fonctionner sans bruit, sans passion, sans fièvre, et de pouvoir s'appliquer à un petit groupe aussi bien qu'à une vaste catégorie. Qu'on désire consulter sur un point quelconque, non pas 5.760 habitantst, mais 50 ou 60.000. Il n'y a pas de meilleur moyen pour les extraire que celui dont on vient de parler.

En matière municipale, le tirage au sort est donc excellent. Dans un autre article, j'examinerai si on peut l'étendre à d'autres matières.

HENRI MAZEL.

L'unité intellectuelle et l'unité des esprits

Le plus grand désordre règne dans nos conceptions sur les sciences : qu'on interroge les manuels classiques et l'on s'en convaincra.

Parmi les sciences, certaines sont dites « exactes », à l'exclusion des autres qui, faut-il croire, n'ont pas le devoir de l'être; certaines sont dites « de la nature », l'objet des autres ne faisant point sans doute partie du réel.

Autre chose. Il y a une méthode des sciences mathématiques, il y a une méthode des sciences naturelles, il y a une méthode des sciences morales... et ces méthodes, si nous en croyons nos faiseurs de mémentos, n'ont entre elles nulle ressemblance logique.

Au contraire! Le géomètre a une attitude intellectuelle qui ne ressemble en rien à celle du naturaliste, et quant à celui-ci, son investigation n'a rien de commun avec les enquêtes du sociologue : l'un déduit, l'autre induit; celui-ci expérimente, celui-là a affaire à de purs concepts.

Comment voulez-vous — cela étant donné — qu'une synthèse soit possible et quel espoir peut-on avoir

d'encyclopédie philosophique? Que nous parle-t-on d'unité, chaque science a son domaine propre.

••

Entendons-nous bien.

Nous qui écrivons ces lignes, nous ne songeons nullement à nier la spécificité des diverses sciences. Loin de là. Nous sommes le premier à proclamer qu'une intuition *sui generis* est à la base de chaque discipline. Nous ne croyons point à la chimérique « science universelle ».

Mais, non moins hautement, nous affirmons qu'une même attitude se retrouve dans l'investigation des diverses sciences : à savoir, l'orientation de l'esprit vers un objet.

Et cela, d'ailleurs, ne peut pas ne pas être. Cela revient à dire, en effet, que toute connaissance est une connaissance.

••

Que résulte-t-il de la constitution de ce concept, de cette idée générale de science, si simple, mais dont tant d'esprits n'ont point pris conscience?

Il en résulte que toutes les sciences sont animées d'une même âme, participantes d'un même esprit; que toutes elles relèvent de l'observation naturelle; que toutes aussi elles sont appelées à édifier un enchaînement rationnel de théorèmes.

Et que, par suite, l'unité des esprits doit se faire sur les vérités de tout ordre, comme elle se fait, par exemple, — et pour les mêmes raisons d'évidence et de démonstration, — sur les vérités de la géométrie.

LÉON FABRE.

Les Livres qui font penser

Sur le Grand-Banc. Pêcheurs de Terre-Neuve (Récit d'un ancien pêcheur), préface de PAUL DESJARDINS, illustrations de E. YRONDY, 3 fr. 50 (Editions de l'Union pour l'action morale, 6, Impasse Ronsin). — Une philosophie qui ne tire pas sa substance des livres ni des abstractions, mais des obligations rudes de la vie, est un vigoureux cordial spirituel. Voici donc un petit livre qu'on recommandera à tous ceux qui n'ont qu'une pensée trouble et une activité hésitante. Ce récit d'un ancien pêcheur, qui prend le lecteur par sa sincérité, est simple. Il dit une campagne de pêche à Terre-Neuve, non pas exceptionnellement dramatique, mais ordinaire, — et ainsi l'auteur nous découvre, sans le chercher, un aspect de la misère et de la grandeur de l'homme. C'est que la vie vraie, de chaque jour, est plus émouvante que les conjonctures inouïes, ou les produits fastueux d'une imagination romantique, ou la magie du verbe qui sait évoquer les splendeurs rutilantes des paysages exotiques. Seulement il faut creuser. De même, l'action pratique, le travail utile, contiennent plus de philosophie réelle que les livres. Seulement, il faut comprendre. Un pêcheur de Terre-Neuve qui accepte la fatalité de la souffrance avec une sérénité égale et qui se soumet, sans regimber, au devoir éternel de se sacrifier, il conçoit la solidarité humaine et la continuité universelle mieux que le plus subtil des métaphysiciens chez qui les idées n'entraînent presque jamais les actes. L'humanité vit là-dessus.

Le pur intellectuel est un monstre. La vérité féconde ne s'exprime pas en paroles, mais en actes. Celui qui travaille et qui souffre, avec la volonté d'un but, vit une philosophie vraie. Toute philosophie qui ne se vit pas n'est que radotage d'école, symptôme de décadence. Les gestes formuleront toujours des syllogismes plus sûrs que les mots. Aussi, il n'est de beauté que dans l'humain.

Il viendra un temps, peut-être, où l'on se préparera à professer la sagesse humaine, non à la Sorbonne, mais sur les bateaux de pêche, au fond des mines, sur les champs de bataille de l'Asie, partout où l'âme se fortifie par l'abnégation...

Je ne suis pas tant éloigné qu'il y paraît de *Pêcheurs de Terre-Neuve*. L'auteur y a mis plus que je n'ai indiqué. et d'abord il s'y est mis lui-même, entièrement. En lisant ce livre vous connaîtrez ce qu'est un véritable philosophe. Vous saurez ce qu'est ce métier de pêcheurs de morue sur le Grand-Banc, ce que peuvent souffrir des hommes. Mais surtout vous apprendrez ce qu'il y a de vérité, de beauté dans le devoir. Nous sommes en des jours où il est essentiel d'apprendre cela. C'est pourquoi *Pêcheurs de Terre-Neuve* est un bon livre laïque qu'il faut lire et faire lire.

L'Individualisme anarchiste. Max Stirner, par V. BASCH, 6 francs (Félix Alcan, éd., 108, boul. Saint-Germain). — Voici une étude complète, et bien ordonnée, sur le singulier philosophe allemand de *l'Unique*. Après une courte biographie de Johann-Gaspard Schmidt, connu sous le pseudonyme de Max Stirner, l'auteur résume avec intelligence *l'Unique et sa propriété*, dont une édition a paru en français chez l'éditeur Stock. Puis, il l'examine, en critique impartial, non pour nous faire rejeter la doctrine égotiste de Stirner, mais pour nous la faire comprendre. Les vues de Stirner, sur l'association et l'État ; sur l'association, moyen de l'individu, contre l'État, sont bien près d'être les nôtres. Malheureusement, l'hypertrophie malade du Moi a écarté Stirner de toute construction positive pour le confiner dans une présomptueuse révolte romantique.

De Stirner, M. Basch devait passer à l'individualisme anarchiste. Il n'y a pas manqué. Et son livre se termine par un examen rapide des conceptions socialistes et anarchistes dont, tout en les voulant distinguer, il montre la parenté, soit aux principes soit aux conséquences.

Ainsi, l'auteur a rempli sa tâche qui consistait « d'une part, à reconstituer la pensée de Max Stirner et comme

résultante du milieu où elle a germé et grandi, et en elle-même, telle qu'elle s'est cristallisée dans le livre *unique* auquel il a voué son existence, et, de l'autre, à étudier l'individualisme anarchiste dont Stirner a été le théoricien le plus intransigeant, en le distinguant et de l'individualisme du droit et de l'anarchisme avec lesquels où est si facilement tenté de le confondre ».

Ce livre sera pour nos descendants, ce à quoi l'auteur n'a sans doute pas songé, un précieux document sur l'anarchie intellectuelle et morale de notre époque.

Etude juridique sur les Sociétés coopératives de consommation en Allemagne, par ALFRED NAST (Librairie de Droit, 20, rue Soufflot). — C'est là un document fort intéressant. L'Allemagne a de nombreuses sociétés coopératives, surtout de crédit. Au 31 mars, sur un total de 22.512 coopératives, on comptait 13.481 sociétés de crédit, 2.968 sociétés de production agricole, 1.847 sociétés de consommation. Parmi ces dernières, 11 sociétés groupent chacune plus de 10.000 membres; *Vorwärts*, à Dresde, en a 23.000; la coopérative de Leipzig-Plagwitz, 31.000 et celle de Breslau 86.000. *La Moissonneuse*, la plus importante coopérative de France, n'a jamais eu, à son apogée, plus de 15.000 adhérents.

Il était donc utile de rechercher quelle part avait eu la législation dans cette prospérité coopérative.

M. Nast estime que les progrès coopératifs en Allemagne sont dûs surtout à la mise en vigueur de la loi coopérative du 1^{er} mai 1889. Cette loi paraît, en effet, telle que l'analyse l'auteur, n'exprimer aucune des méfiances de l'État contre les associations dont s'inspirent toutes nos lois sociales en France. Elle est vraiment coopérative. C'est une loi de liberté positive.

J'ai toujours pensé que le droit coopératif ne pourrait surgir que de l'expérience coopérative même. L'exemple de l'Allemagne va nous le prouver. En effet, dès 1893, une violente campagne s'organisa contre les coopératives, et le 7 mai 1896, la loi coopérative était modifiée par une loi de prohibition, d'interdiction, qui n'a pas tué la coopération en Allemagne, mais qui en a ralenti l'essor.

Mais la lutte n'est pas terminée. Dans le duché de Brunswick, un récent projet de loi a pour but avoué « l'anéantissement des grands magasins et en particulier des sociétés coopératives de consommation » *« L'Umsatzsteuer est un impôt d'étranglement »*.

Les forces sociales organisées ont contre elles tous les intérêts particuliers. L'Etat, à qui on a recours, se sert des égoïsmes pour dissoudre les forces sociales. Nous retrouverons dans tous les pays, sous toutes les formes, cette lutte de l'État — surtout parlementaire — contre l'association. La liberté s'imposera. Les associations ne doivent compter que sur leurs forces organisées.

Vinet et le principe du socialisme, par ALBERT CADIER. — L'auteur oppose au socialisme matérialiste et étatiste l'individualisme chrétien de Vinet. La philosophie de Vinet est toute pénétrée du sentiment de liberté; mais, à mon sens, elle reste insuffisante à reviser le socialisme.

Premières notions de la langue bleue, par LÉON BOL-LACK, 0,75 (147, av. Malakoff).

Des rapports entre la sociologie et le droit, par RAOUL DE LA GRASSERIE (Imp. Nationale). — L'auteur marque avec précision les relations de la sociologie et du droit. La sociologie juridique est une partie importante de la sociologie. Mais elle ne se confond pas dans le droit. « Le droit, s'il dépend étroitement de la sociologie juridique, ne dépend pas seulement de cette sociologie, mais aussi d'autres sciences. De son côté, la sociologie juridique, si elle puise ses éléments essentiels dans le droit, fait des emprunts fréquents à d'autres disciplines. Elle ne consultera pas seulement, par exemple, le droit commercial pour obtenir tel principe général, mais aussi l'économie politique. Pour les questions gamiques, elle devra tenir compte, non seulement des faits sociaux, mais aussi des faits religieux. »

La Crise de la civilisation politique, par H.-L. FOLLIN (Chartres). — L'auteur est un économiste libéral. Je ne

veux retenir que son libéralisme. Aujourd'hui, c'est ce qui importe. La civilisation politique traverse une crise très grave. L'auteur nous en décrit les phases avec clarté et intelligence. Parmi les remèdes qu'il indique, le plus efficace est la décentralisation politique. S'il y ajoutait son corollaire de la décentralisation économique, la coopération, je serais entièrement de son avis. Le libre échange, s'il n'est pas une utopie, n'est pas une organisation. Or le mal économique est l'anarchie. Généraliser l'anarchie, ce n'est pas la diminuer. Un Turgot n'y pourrait rien. La liberté ne sort que de l'organisation.

Paul Bourget, par GEORGES GRAPPE, 1 franc (Sansot, éd., 53, rue Saint-André-des-Arts). — M. Georges Grappe a étudié Bourget et son œuvre avec l'admiration d'un disciple. Ce n'est pas un reproche que j'entends lui faire. L'admiration est peut-être la meilleure disposition pour un critique. Comprendre une œuvre, c'est être à même de le faire comprendre dans son ensemble, et l'on ne comprend que ce qu'on aime. N'en extraire que ce qui prête au jeu des mots, à l'ironie ou à la grossièreté des épithètes, ce n'est que de l'esprit, ou le contraire. Ce n'est pas de la critique. Pour se renseigner sur l'auteur de l'*Etape*, on lira donc l'étude de G. Grappe.

Le Socialisme fédéral, par NOËL DOLENS, 6 fr. (Stock, éd., 27, rue Richelieu). — L'auteur expose un système de socialisme fédéral ingénieux et solide. Les trois bases en seraient la commune, les sociétés de travail, l'Etat. Il se tient à égale distance du socialisme de l'Etat et de l'individualisme économique. Sans doute, il se ressent trop de l'influence collectiviste; mais il s'en dégagera par la suite, s'il se rend aux nécessités organiques. Les doctrines collectivistes ne sont que des protestations sociales, — ou des tactiques politiques.

M. Noël Dolens n'en a pas moins écrit un livre intéressant qui marquera peut-être une évolution nouvelle du socialisme.

La France en Haïti, par JULES CAPLAIN, préface par ANTOINE BAUMANN.

Le Sifflet au concert, par JACQUES BONZON (Vannes).

Les Clubs de femmes sous la Révolution, par JACQUES BONZON (Vals-les-Bains).

La Seconde faute, roman, par H. D'HENNEZEL, 3 fr. 50 (Stock, éd.). — L'auteur a des idées, et il les exprime en un style sobre et pur. Je note aussi dans son œuvre intéressante une préoccupation morale qu'indique déjà le titre.

L'Individualisme spencérien au Havre, par PIERRE AUBRY, 1 fr. (Rivière, éd. 6, rue des Lois, Toulouse). — Notice sur le curieux mouvement intellectuel qu'avait suscité, au Havre, M. H.-L. Follin, avec son journal *l'Individualiste*. C'est du régionalisme d'action.

Précis d'histoire de la Littérature française des origines jusqu'à nos jours, par J. PORCHER, A. BESSON, A. PERRIN, J. VAUDOUEUR, 3 fr. (Librairie d'éducation nationale, 18, rue Soufflot).

Guerre et Paix, par LÉON TOLSTOÏ, tr. Bienstock, 6 vol. à 2 fr. (Stock, éd.). — La librairie Stock vient de publier les deux derniers volumes de *Guerre et Paix*. Je me borne à signaler l'œuvre magnifique de Tolstoï, qui a enfin une édition française digne d'elle.

Rapport sur l'Enseignement populaire, par JOSEPH BOUTAUD, 0 fr. 50 (Le Puy). — On trouvera, dans cette brochure, d'utiles indications sur l'éducation populaire.

L'Éducation du peuple, par F. GACHE, 3 fr. 50, préface de F. Buisson (Picard et Kaan, éd., 18, rue Soufflot). — Ce volume continue la série intéressante de la *Rhétorique du peuple*, de la *Philosophie du peuple* du même auteur. Puisque nous avons une méthode d'éducation populaire, il ne nous reste plus qu'à trouver des éducateurs.

Il Tramonta del Diritto pénale, par Luigi Molmori (Mantova). — Étude sur le droit de punir par un déterministe.

La Clé des carrières, par ABEL FAURE, 3 fr. 50 (Stock, éd.). — Histoire d'un déclassé par l'instruction. « La diffusion de l'instruction, ou plutôt des conventions qui en tiennent la place, est une des causes de la souffrance moderne. Il faut un cerveau solidement bâti, pour supporter le poids de l'instruction qui détraque les intelligences, les affole, en leur faisant accroire qu'elles sont libérées de l'Erreur, qu'elles possèdent la Vérité. Il en résulte un malaise général, qui provient de l'écart entre le rang social et les aspirations des individus. » On lira ce réquisitoire âpre, passionné, contre notre manie des diplômes, du fonctionnarisme.

La Résurrection de la chair, drame en 5 actes, en vers, JULES PRINCET, 3 fr. 50 (Stock, éd.). — De bonnes pensées, de beaux vers, de l'art très haut. C'est pourquoi le drame de M. Princet ne sera pas joué, et qu'il convient de le lire.

Bazaine fut-il un traître ? par ELIE PEYRON, 2 francs, (Stock, éd.).

G. DEHERME.

Anarchie et collectivisme, par ALFRED NAQUET, 3 fr. 50 (Librairie E. Sansot et C^{ie}). — Une société sans lois, sans gouvernement, sans autorité, affranchie du prêtre, du soldat, du magistrat; où les libres initiatives des citoyens s'harmoniseraient spontanément pour une production indéfinie, moyennant un effort modéré; où la moralité, le bien-être, la justice règneraient pour ainsi dire à l'état endémique: voilà l'idéal, assurément enviable, auquel nous convient les anarchistes et qu'ils nous imposeraient immédiatement par la force, si la raison, l'expérience, la science ne démontreraient avec une irrésistible vigueur le vide et le néant de pareilles conceptions.

C'est l'œuvre même d'un des prophètes de l'anarchie, Pierre Kropotkine, que M. Naquet examine en détail. Sa critique acérée met en un éclatant relief la disproportion entre la grandeur du but poursuivi et la pauvreté des moyens préconisés. Le savant qu'est M. Naquet se refuse à considérer la société comme un mécanisme dont les rouages se simplifieraient de plus en plus (où dispa-

raitraient), en raison même de la difficulté du résultat à obtenir. Toute société comporte des organes plus nombreux et plus compliqués à mesure que l'évolution s'accroît et que le progrès s'accomplit. Déterminer la nature de ces organes, assurer leur libre fonctionnement, c'est la tâche du sociologue et du politique. L'anarchie se résout en une négation.

Le collectivisme, auquel se rattache chaque jour davantage M. Naquet, nous paraît présenter des inconvénients d'un autre ordre ; mais au moins offre-t-il une solution cohérente et organique de la question sociale. Ici la discussion peut s'établir sur des bases fermes et tangibles. Nous constatons dans la société actuelle un certain degré de propriété collective : son entière généralisation est-elle désirable ou possible ? Les avis peuvent différer.

L'anarchie, au contraire, ne se rencontre nulle part, sinon dans les sociétés primitives ou en décomposition.

C'est la solution purement spirituelle ou morale d'un problème que le collectivisme résout par des moyens d'ordre exclusivement matériel et économique.

Relevons cependant une contradiction dans la pensée de M. Naquet ; il estime que le collectivisme constitue le meilleur moyen d'arriver à l'anarchie. Les deux systèmes se fondront-ils en un seul ? Lequel triomphera ? Ne restera-t-il plus trace, dans la société qu'il rêve, de la phase préparatoire que l'évolution lui impose, ou le collectivisme marquera-t-il de son empreinte la cité future ?

Laissons aux lecteurs le plaisir de chercher comment l'esprit alerte, ingénieux et subtil de M. Naquet revêt d'une apparente rigueur scientifique, le théorème de sociologie peu banal qu'il offre à nos méditations.

Nous ne retenons, quant à nous, que sa condamnation actuelle de l'anarchie, et les arguments méthodiquement présentés et logiquement déduits qui font de son livre un guide précieux pour ceux qui ont quelque peine à se reconnaître dans la dialectique à la fois quintessenciée et simpliste des anarchistes.

LUCIEN MOMENHEIM.

SOUSCRIPTION

En faveur de **La Coopération des Idées**, dépossédée de son local et de son mobilier, pour sa reconstitution, sous la direction de son fondateur, **M. G. Deherme**, 234, Faubourg Saint-Antoine.

Deuxième liste

Liste précédente 1.860 fr. — MM. Charles Saunier, 10 fr. — Paul Deschanel, 40 fr. — H. Brunet, 20 fr. — Ch. Brunet, 0 fr. 25. — J. Brunet, 0 fr. 25. — P. Brunet, 0 fr. 25. — M. Brunet, 0 fr. 50. — Mme Brunet, 10 fr. — Deschamps, 5 fr. — Mme Charbonné, 5 fr. — Mme Carlos-Haffner, 60 fr. — Le Clerc de Pulligny, 10 fr. — B. Francfort, 10 fr. — Ch. Fix, 10 fr. — R. de la Grasserie, 5 fr. — Portet, 2 fr. — Favereaux, 10 fr. — Abraham Dreyfus, 10 fr. — Henri Hauser, 10 fr. — Yvon Bisset, 10 fr. — A. Marrot, 10 fr. — Roton, 6 fr. — Gabriel Trarieux, 10 fr. — Perret, 10 fr. — Caron, 10 fr. 50. — Gaston Roussel, 10 fr. — Chamberlin, 10 fr. — Mlle Wust, 20 fr. — Fabre, 10 fr. — S. Rosenwald, 24 fr. — H. Riocreux, 10 fr. — Petitbon, 20 fr. — Lichy, 3 fr. — Mme Labergerie-Duhamel, 1 fr. — J. Heymann, 6 fr. — Mme Henry Marcel, 15 fr. — Delerot, 30 fr. — Ed. Laurent, 10 fr. — Bayonne, 2 fr. — O. Billaz, 10 fr. — De Boyve, 10 fr. — George Duruy, 20 fr. — Walther, 10 fr. — Henry Davoust, 12 fr. — Lafargue, 30 fr. — Salomon Reinach, 12 fr. — Docteur Dubuisson, 10 fr. — Derréal, 10 fr. — Mme la baronne de Neufville, 10 fr. — Robert Dreyfus, 10 fr. — Gabriel Séailles, 50 fr. — Legarde, 10 fr. — Erard, 6 fr. — Mme Alf. Engel, 100 fr. — Franck Piaux, 10 fr. — Max Lazard, 10 fr. — Gabriel Monod, 10 fr. — E. Kann, 25 fr. — P. de Bouchaud, 20 fr. — L. Serrier, 10 fr. — Jean des Francs, 10 fr. — F. Serrier, 10 fr. — Léon Bollack, 10 fr. — Antoine May, 10 fr. — J. Sageret, 200 fr. — Lucien March, 10 fr. — Miss Carrick Nisbet, 5 fr. — Total : 2.955 fr. 75.

Le Directeur-gérant : G. DEHERME.

29-10-04. — Paris, Imp. E. Arrault et C^{ie}.

<i>Un Pessimiste français,</i> par G. Deherme.	0 25	0 30
<i>Tolstoï,</i> par Suarès.	1 »	1 15
<i>Le Palais du Peuple,</i> par Gabriel Séailles.	0 10	0 15
<i>Lettres d'un répétiteur en congé,</i> par Brenn.	0 60	0 70
<i>Jules Lagneau</i> (avec por- trait)	0 50	0 60
<i>Le Coopérationisme</i> (illus- tré), par A.-D. Bancel, broché.	1 50	1 70
<i>La Coopération des Idées. — Une ten- tative d'éducation et d'organisation popu- laires,</i> par G. Deherme	0 50	0 55
<i>Le Mouvement éthi- que,</i> par Alf. Mou- let.	0 50	0 65
<i>Les Règles de l'Hon- nête Discussion selon Pascal,</i> par Paul Des- jardin.	0 60	0 70
<i>Almanach de la Coopé- ration.</i>	0 40	0 50
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres,</i> par Lucien Le Foyer.	0 20	0 25
<i>Recherches sur la Men- talité humaine,</i> par P. Froument.	» »	4 »
<i>Qui veut la santé et du bonheur?</i> par A. Marrot	1 »	1 15

Franco

Pour l'Ouvrière, par L.
Varenne 1 50 1 75
La Dépopulation, par
P.-A. Hirsch. 0 40 0 45

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés. SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

Vient de paraître :

SUR LE GRAND BANC

Pêcheurs de Terre-Neuve

(Récit d'un ancien pêcheur).

Préface de Paul DESJARDINS, illustration
de E. YRONDY

Prix : 3 fr. 50

Édité par l'Union pour l'Action morale
6, impasse Ronsin. 6

La COOPÉRATION des IDEES

Revue mensuelle
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié
toile 10 fr. — France : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

La Coopération des Idées, journal
hebdomadaire d'action et d'éducation
sociale (63 numéros). — 3 francs. —
Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902-1903-1904)

La Coopération des Idées, revue
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-
méros, 400 pages). Non relié : 3 fr
Franco : 3 fr. 50.

Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M^e Brulle
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde)

Succursales à Montpellier, Épernay,
Chassagne, Montrachet et Cognac

Vins français de toutes provenances

Spécialité de fournitures aux
Sociétés coopératives

Echantillons et Renseignements franco

Le Courrier de la Presse

21, boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000
journaux par jour



PIANOS A. BORD

14 bis, boulevard Poissonnière
PARIS

GRAND CHOIX DE
PIANOS NEUFS ET D'OCCASION

Facilités de paiement

CATALOGUE FRANCO

NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDÉ

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un **cigare** et d'un **flacon** franco contre un mandat de **4 francs** adressé à

M. A. DAUDÉ, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).